

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE



La Commission

**CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE DELEGUÉE POUR LA CONSTRUCTION DE
LA STATION DE PESAGE D'ALLOKOI EN COTE D'IVOIRE**

**DISCOURS DE S.E.M. CHEIKHE HADJIBOU SOUMARE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

Abidjan, juillet 2012

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,

Monsieur le Ministre des Infrastructures Economiques,

Messieurs les Membres de la Commission,

Messieurs les Membres du Comité Interparlementaire ;

Messieurs les Membres du Conseil des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Directeur Général d'AGEROUTE Côte d'Ivoire ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs;

Je me réjouis, en marge de la Table-Ronde sur le Programme Economique Régional de l'UEMOA, de poser un nouveau jalon dans la riche coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UEMOA.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier les autorités ivoiriennes pour leur constant soutien à la Commission de l'UEMOA dans le cadre de l'exécution de ses projets et programmes.

Je tiens à saluer plus particulièrement la vision et le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, qui lui ont valu la confiance de ses pairs en lui confiant la présidence en exercice de la CEDEAO.

C'est une marque de confiance qui récompense son engagement constant et son implication personnelle dans la mise en œuvre des chantiers de l'intégration africaine.

Je voudrais également exprimer au nom de la Commission de l'UEMOA et au mien propre, mes sincères remerciements au Gouvernement et au

peuple ivoiriens pour l'accueil et l'hospitalité exemplaires dont nous bénéficions à chacune de nos missions en terre ivoirienne ainsi que pour leur contribution combien importante dans la concrétisation de l'intégration dans notre espace communautaire.

Permettez-moi aussi, **Mesdames et Messieurs**, d'exprimer toute ma reconnaissance à **Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances**, qui, malgré son agenda chargé, a bien voulu accepter d'abriter dans son Département la présente cérémonie de signature de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la construction de la station de pesage à basse vitesse d'Allokoï.

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

L'une des problématiques à laquelle est confronté le secteur des transports routiers de notre espace commun est, sans nul doute, la surcharge routière du fait de son impact négatif sur les économies des Etats membres de l'Union.

En effet, la surcharge routière entraîne la dégradation précoce de nos routes, l'insécurité routière et des coûts de transport élevés pour la collectivité. Chaque jour qui passe, nous perdons un pan important de notre patrimoine routier et des vies humaines.

Des études récentes réalisées dans certains Etats membres ont montré que des routes conçues pour durer 15 ans, commencent à se dégrader dès la cinquième année.

Face à cette situation, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le 16 décembre 2005, le Règlement relatif à l'harmonisation des normes et des

procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises.

Ce règlement qui devrait entrer en vigueur le 15 décembre 2007, après un moratoire de deux (2) ans, n'est toujours pas effectif.

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Des mesures vigoureuses doivent donc être prises, de façon urgente par tous les Etats membres de l'Union, pour faire face aux surcharges qui constituent l'une des principales sources de dégradation de nos routes.

La Commission de l'UEMOA, pour sa part, poursuit la mise en œuvre de son programme d'appui aux Etats membres par la réalisation des projets de construction de stations de pesage fixes à la sortie des principaux ports des Etats côtiers et sur les principaux corridors des pays sans littoral.

Ce programme, d'un montant total de **Huit Milliards Onze Millions Cinq Cent Quatre Vingt Sept Mille Trois Cent Quarante Six (8 011 487 346) F CFA**, et qui vise la construction clé en mains de 8 stations de pesage dont une dans chacun des pays de l'Union, devra réellement constituer un atout essentiel dans la lutte contre la surcharge sur nos routes.

La Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée que nous venons de signer entre dans ce cadre. Elle a pour objet la construction de la station de pesage de la Côte d'Ivoire sur le site d'**Allokoi**, à 22 km du port d'Abidjan.

D'un montant **d'un Milliard Cinq Cent Dix Neuf Millions Cent Vingt Mille Quatre Cent Soixante Dix (1 519 124 470) F CFA**, cette station de pesage, une fois mise en exploitation, permettra de réduire de manière significative la surcharge sur l'Autoroute du Nord ainsi que sur les autres

corridors en direction des pays de l'hinterland notamment le Burkina Faso et le Mali.

Ce projet devrait être suivi de la construction d'autres stations de pesage sur les corridors routiers et la systématisation des contrôles au moyen de pèse-essieux fixes et mobiles. C'est à ce prix que l'on pourrait véritablement préserver le patrimoine routier de nos Etats membres.

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter AGEROUTE Côte d'Ivoire pour avoir conduit à notre satisfaction, les projets qui lui ont été confiés par la Commission de l'UEMOA notamment le programme de construction et d'équipement des forages, et les études routières en cours en Côte d'Ivoire.

Monsieur le Directeur de AGEROUTE Côte d'Ivoire, j'ose compter sur les compétences et la riche expérience dont jouit votre Agence, et je ne doute pas qu'en dépit du caractère très spécifique de ce projet, vous saurez mener à bien le projet et de livrer les ouvrages et les équipements dans les délais requis tout en respectant la qualité architecturale et technique.

Je vous remercie de votre aimable attention !